

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



13 JUL. 2020

N° d'entreprise : **0403 957 587**

Nom

(en entier) : **LE Home Ougrée S.C.R.L., société de logement de
service public agréée sous le n°6160**

(en abrégé) : **Le Home Ougrée**

Forme légale : **Société coopérative à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Place Gutenberg 15, 4102 Ougrée**

Objet de l'acte :

- Démission des Administrateurs en place
- Désignation par l'Assemblée Générale des nouveaux Administrateurs
- Désignation du commissaire-réviseur par l'Assemblée Générale
- Nomination de Monsieur Rafail PREDA, Administrateur représentant la Région
- Démission de Monsieur Alain DECERF
- Fin de mandat de Madame Anne-Françoise VALESIO, Monsieur Alain PAQUET et de Madame Patricia STASSEN
- Nomination de Monsieur Michel WEBER, Administrateur et Vice-Président
- Désignation de Madame Patricia STASSEN, Administrateur représentant la Ville de Seraing
- Election du Vice-Président du Conseil d'administration
- Démission de deux membres représentants le C.C.L.P. au Conseil d'Administration (Mme LARONDELLE et M. GRAVA)
- Nomination de deux membres représentant le C.C.L.P. au Conseil d'Administration
- Démission de Monsieur Nothins MANGAI, Administrateur représentant le C.C.L.P. au C.A
- Démission de Madame Pascale PIRARD, Administrateur représentant le C.C.L.P. au C.A.
- Désignation de Madame Marguerite DENOEL et Monsieur Michel SCHWAENEN, Administrateurs représentant le C.C.L.P. en remplacement de Madame PIRARD et Monsieur MANGAI

EXTRAIT DU P.V. de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2019.

DEMISSION DES ADMINISTRATEURS EN PLACE

L'assemblée prend acte de la démission de :

- Madame Andrée BUDINGER
- Monsieur Jean-Louis DELMOTTE
- Monsieur Michele GALELLA
- Madame Julie GELDOLF
- Monsieur Stéphane LEDER
- Monsieur Alain-Frank MERTENS
- Monsieur Tony OLIVERI
- Monsieur Alain ONKELINX
- Mme Patricia STASSEN
- Monsieur Michel WEBER

en tant qu'administrateurs.

A l'unanimité, l'assemblée accepte leur démission.

**DESIGNATION PAR L'A.G. DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS EN REMPLACEMENT DES ANCIENS
ADMINISTRATEURS ET FIXATION DU MONTANT DES JETONS DE PRESENCE ET INDEMNITES**

Pour la désignation des nouveaux administrateurs, le Président propose soit de passer au vote, soit d'accepter les désignations des diverses instances telles que présentées.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

A l'unanimité, l'assemblée accepte les désignations sans vote.

A.) Sont désignés en qualité de nouveaux administrateurs :

Commune de Seraing :

- Monsieur Michele GALELLA
- Monsieur Stéphane LEDER
- Monsieur Alain ONKELINX
- Madame Liliane PICCHIETTI
- Madame Patricia STASSEN
- Monsieur Michel WEBER

Province de Liège :

- Monsieur Christophe HOLZEMANN

C.P.A.S. de Seraing :

- Monsieur Alain-Frank MERTENS

Privés :

- Monsieur Michaël MODOLO
- Monsieur Yves WALTHERY

B.) Fixation des jetons de présence et indemnités

Les jetons de présence, tant pour le Conseil d'Administration que pour le Comité d'Attribution sont inchangés à ce jour.

Il en va de même pour les émoluments des Président et Vice-Président.

A l'unanimité, l'assemblée Générale ordinaire approuve le maintien du montant des jetons de présence et des émoluments.

EXTRAIT DU P.V. de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2019.

DESIGNATION DU COMMISSAIRE-REVISEUR POUR TROIS ANS

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de suivre la proposition du Conseil d'Administration telle qu'énoncée ci-avant et donc de désigner le bureau SPRL VIEIRA, MARCHANDISSE ET Associés et de lui passer commande, pour la certification des comptes annuels et de la tenue de la comptabilité du Home Ougrée pour les exercices 2019 à 2021.

EXTRAIT DU P.V. de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2019.

Prise d'acte de la nomination de M. Rafail PREDA, Administrateur représentant la Région, par l'A.G.W du 07/06/2018, publié au Moniteur Belge le 21/09/2018, acté par le C.A. du 25/10/2018.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la nomination de M. Rafail PREDA comme Administrateur du Home Ougrée.

Démission de M. Alain DECERF, Administrateur représentant la Ville de Seraing par courrier électronique du 3/12/2018.

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de M. Alain DECERF.

Fin de mandat de Mme Anne-Françoise VALESIO, Administrateur représentant la Ville de Seraing, suite à la délibération du conseil communal du 10/06/2013 stipulant que le mandat est réputé de plein droit démissionnaire dès l'instant où l'administrateur cesse de faire partie du conseil communal, acté par le C.A. du 21/02/2019.

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin de mandat de Mme Anne-Françoise VALESIO.

Fin de mandat de M. Alain PAQUET, Administrateur représentant la Ville de Seraing, pour les mêmes motifs que Mme VALESIO, acté par le C.A. du 20/12/2018.

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin de mandat de M. Alain PAQUET.

Fin de mandat de Mme Patricia STASSEN, Administrateur représentant le C.P.A.S, suite à la délibération du conseil de l'action sociale du 18/04/2013 stipulant que la désignation reste valable jusqu'à la fin de la législature sauf démission ou perte de mandat de conseiller, acté par le C.A. du 28/03/2019.

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la fin de mandat de Mme Patricia STASSEN.

Prise d'acte de la nomination de M. Michel WEBER, Administrateur représentant la Ville de Seraing, par décision du 28/01/2019, ainsi que sa nomination en tant que Vice-Président, les 2 décisions étant actées par le C.A. du 21/02/2019.

4. Réserve
au
Moniteur
belge

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du C.A. et décide de nommer Michel Weber comme Administrateur du Home Ougréen.

Prise d'acte de la nomination de Mme Patricia STASSEN, Administrateur représentant la Ville de Seraing, par décision du 28/01/2019, acté par le C.A. du 28/03/2019.

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la décision du C.A. et décide de nommer Mme Patricia STASSEN comme Administrateur du Home Ougréen.

Prise d'acte des nominations de M. Nothins MANGAI et Mme Pascale PIRARD, Administrateurs représentant le C.C.L.P., par l'A.G.W du 21/02/2019, actées par le C.A. du 28/03/2019.

A l'unanimité l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des nominations de M. Nothins MANGAI et Mme Pascale Pirard comme Administrateurs du Home Ougréen.

Démission de M. Nothins MANGAI, Administrateur représentant le C.C.L.P., par courrier recommandé du 29/05/2019, acté par le C.A. du 20/06/2019.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de M. Nothins MANGAI.

EXTRAIT DU P.V. de la séance du conseil d'administration du 27/06/2019.

ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU C.A.

À l'unanimité, les membres décident d'approuver cette candidature ; Monsieur Michel WEBER est par conséquent élu Vice-Président du Conseil d'Administration du Home Ougréen.

DEMISSION DE DEUX MEMBRES REPRESENTANTS DU C.C.L.P

Démission de deux membres représentants du C.C.L.P. (Mme LARONDELLE et M. GRAVA) par courrier du 20 juin 2018.

EXTRAIT DU P.V. de la séance du Conseil d'Administration du 26/09/2019.

C.C.L.P DEMISSION DE 2 REPRESENTANTS AU C.A. ET DESIGNATION DES 2 REMPLACANTS

Par courrier du 29/05/2019, M. Nothins MANGAI nous faisait part de sa démission en tant que membre du C.C.L.P. et, par là même, de représentant de ce dernier au C.A., démission actée lors de la séance du 20/06/2019.

En date du 12/09/2019, Mme Pascale PIRARD nous informait de sa démission en tant que membre du C.C.L.P. et par conséquent du poste de Présidente de cet organe ainsi que de celui d'administrateur au C.A.

Cependant, les membres du C.C.L.P. restants ont désigné une nouvelle Présidente. Il s'agit de Mme Marguerite DENOEL.

Consécutivement, le C.C.L.P. a procédé au choix des deux membres pour les représenter au C.A.

Il s'agit de Mme Marguerite DENOEL et de M. Michel SCHWAENEN.

Ces deux candidatures seront transmises à la S.W.L. en vue de la désignation officielle de ces membres par le Gouvernement wallon.

A l'unanimité, le C.A. prend acte de la démission de Mme Pascale PIRARD comme représentante du C.C.L.P. au sein du C.A. du Home Ougréen et de la désignation de Mme Marguerite DENOEL et de M. Michel SCHWAENEN comme représentants du C.C.L.P. au C.A.

Le Directeur-gérant,
J.NAVEZ

Le Président,
A. ONKELINX

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Déposé en même temps :

- Copie des extraits conformes du P.V. de la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20/06/2019
- Copie de l'extrait conforme du P.V de la séance du Conseil d'Administration du 27/06/2019
- Copie de l'extrait conforme du P.V. de la séance du Conseil d'Administration du 26/09/2019
- Copie des lettres de démission du 20/06/2018 de Mme LARONDELLE et M. GRAVA
- Copie de l'extrait conforme du P.V de la séance du Conseil d'Administration du 21/02/2019
- Copie des courriels de la S.W.L. informant de la désignation des nouveaux représentants du C.C.L.P. par le Gouvernement Wallon
- Copie de l'extrait conforme du P.V. de la séance du Conseil d'Administration du 26/09/2019
- Copie de l'extrait conforme du P.V. de la séance publique du conseil communal de la Ville de Seraing du 28/01/2019
- Copie de la notification de la décision de désignation du Gouvernement de Madame DENOEL et de Monsieur SCHAELEN
- Copie du courriel de démission de Monsieur Alain DECERF
- Copie de l'extrait de compte attestant le paiement de l'acte modificatif.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/07/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature